

Les garderies

dans les églises qui possèdent les installations nécessaires. Les localités ont cependant besoin d'argent pour aménager ces salles afin que les garderies puissent obtenir un permis. Le gouvernement fédéral a le devoir de les aider.

Nous croyons aussi que le gouvernement devrait fournir des garderies sur les lieux du travail et que le gouvernement fédéral devrait accorder neuf mois de congés payés pour le soin des enfants à ses employés, comme nous l'avons signalé à maintes reprises à la Chambre. Le gouvernement donnerait ainsi l'exemple au secteur privé. Il y a deux ans, à la Chambre, j'ai exhorté le gouvernement à établir une garderie ici même, sur la colline, pour montrer qu'il est essentiel d'offrir de bons services de garderie sur les lieux de travail. Ces services devraient exister non seulement sur la colline, mais aussi dans tous les ministères fédéraux et dans l'ensemble du secteur privé partout au Canada. Bien entendu, il faut aussi d'autres types de garderies. Je pense que bon nombre de familles préfèrent une garderie située près de chez elles.

Nous voudrions aussi modifier le Régime de pensions du Canada pour prévoir à l'intention des personnes chargées de la garde d'enfants âgés de moins de sept ans des crédits ouvrant droit à une pension. Je le répète, ce sont surtout des femmes mal rémunérées qui travaillent dans ce domaine extrêmement important. Non seulement ces femmes sont mal payées pour les efforts qu'elles fournissent pour maintenir une garderie tout en travaillant dans des conditions insatisfaisantes, mais leur travail ne leur donne même pas droit à une pension. Elles vont être une nouvelle fois victimes du système. Au seuil de la vieillesse, elles seront plongées dans la pauvreté, obligées de quémander l'aide sociale, faute d'avoir une pension de retraite suffisante.

J'ai dit tout à l'heure qu'il était indispensable d'adopter des programmes de complément du revenu pour maintenir les Canadiens au-dessus du seuil de pauvreté. Mon temps de parole est presque terminé. Je conseille donc à toute personne qui souhaite plus de renseignements de consulter le rapport. J'ajouterai que le coût de la vie et le chômage ont des répercussions néfastes sur les conditions de vie des familles et des enfants. Les enfants autochtones souffrent aussi bien du point de vue physique que du point de vue émotif, et c'est le gouvernement fédéral qui est responsable de cette situation pour les avoir totalement négligés. En matière de garderies reconnues, nous sommes loin derrière la plupart des pays industrialisés. Nous aimerions que l'on mette en place des services de prévention. Nous avons proposé un programme semblable à Nouveaux Horizons qui permettrait la création de garderies et de programmes d'aide familiale, car les services de prévention sont insuffisants, alors qu'il faudrait en encourager la multiplication.

Il faut en outre que nous définissions les droits des enfants et que nous les fassions respecter. Le comité de la santé et du bien-être social dans son ensemble a recommandé qu'un bureau de l'enfance soit créé sous l'égide du gouvernement fédéral. Ce bureau accorderait la priorité aux besoins des enfants. Nous voulions un ministre chargé de l'enfance et la tenue d'une conférence pour négocier avec les provinces les moyens d'application immédiate des recommandations du

comité. Cela ne s'est pas fait et le gouvernement libéral en est directement responsable.

Des voix: Bravo!

L'Orateur suppléant (M. Blaker): Le député de Scarborough-Ouest (M. Weatherhead) aimerait prendre la parole si la Chambre y consent. La Chambre y consent-elle?

Des voix: D'accord.

M. Weatherhead: Monsieur l'Orateur, d'après le Règlement de la Chambre, ce débat devra se poursuivre une trentaine de minutes un autre jour. Nous avons de nombreux commentaires à faire sur ce sujet important et, si vous le voulez bien, monsieur l'Orateur, j'aimerais signaler qu'il est 6 heures.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): L'heure réservée à l'étude des mesures d'initiative parlementaire étant expirée, je quitte maintenant le fauteuil pour le reprendre à 8 heures, ce soir.

(La séance est suspendue à 6 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 8 heures.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Traduction]

LA LOI NATIONALE SUR L'HABITATION LA LOI SUR LA SOCIÉTÉ CANADIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Cosgrove: Que le bill C-89, tendant à modifier la loi nationale sur l'habitation et la loi sur la Société canadienne d'hypothèques et de logement, soit lu pour la 2^e fois et renvoyé au comité permanent des ressources nationales et des travaux publics.

M. Jim Manly (Cowichan-Malahat-Les Îles): Monsieur l'Orateur, je suis heureux d'avoir l'occasion de participer au débat sur le bill C-89, tendant à modifier la loi nationale sur l'habitation et la loi sur la Société canadienne d'hypothèques et de logement. Tout d'abord, il importe de reconnaître que le logement est l'un des besoins fondamentaux de l'homme. Le genre de logement que l'on offre chez nous en dit long sur ce que nous sommes et ce que nous espérons être.

L'habitation est une sorte de pierre de touche pour un pays. Lorsque nous visitons une ville ou un pays nouveau, au retour, nous allons parler du genre d'habitations que nous y avons vu. Nous allons parler des résidences magnifiques qui ornent certaines villes ou des bidonvilles qui entourent ces mêmes villes. L'habitation est un indice de notre façon d'être en tant que peuple et de notre façon de nous percevoir par rapport à notre milieu.